

Constats et propositions pour les espaces verts de la ville d'Avignon et la valorisation du patrimoine naturel



Résumé

Les espaces verts urbains constituent d'indispensables lieux de détente, de loisirs et de socialisation dans la ville. Les bénéfices qu'ils confèrent aux citoyens en matière de santé et de bien être sont unanimement reconnus. Malgré l'activité agricole qui subsiste sur une grande partie du territoire, la commune d'Avignon dispose d'une surface d'espaces verts publics par habitant parmi les plus faibles du pays, et une nette différenciation est opérée entre les espaces verts de "prestige" de l'intra-muros, et les parcs et jardins urbains du reste de la commune, assez peu mis en valeur. Le patrimoine naturel exceptionnel conféré par la présence des deux grands cours d'eau qui ceignent la ville n'est lui non plus pas véritablement exploité. Il semblerait dès lors logique, plutôt que de construire une nouvelle structure touristique de luxe à la pointe de courtine, d'aménager un grand parc public et de valoriser les écosystèmes fluviaux au niveau de la confluence. Des propositions sont également faites pour améliorer l'attractivité des parcs et jardins de l'extra-muros et le développement des activités de loisirs liées au patrimoine naturel et culturel.

Introduction

Les espaces naturels urbains et périurbains, communément appelés espaces verts depuis une cinquantaine d'années, regroupent des ensembles paysagers de nature diverse. Une typologie proposée par la Fédération Française du Paysage décrit 24 classes d'espaces, que l'on peut regrouper schématiquement en quelques grands groupes: les abords et aménagements des voies routières et des cours d'eau, les parcs et jardins publics urbains et périurbains, les aires à fonction déterminée (campings, terrains de sports, cimetières...) et les espaces d'accompagnement des habitations, jardins privés ou semi-privés. Le présent rapport s'intéresse principalement aux parcs et jardins publics, dont la gestion est en généralement confiée aux municipalités.

Les espaces verts urbains ont quatre fonctions principales: récréative, sociale, écologique et économique. La fonction récréative constitue la raison d'être des parcs et jardins en ville. Apparus historiquement au XVI^{ème} siècle en Europe dans des milieux urbanisés en extension, ils ont été conçus pour offrir aux habitants des lieux de promenade et de détente offrant une rupture avec l'espace construit. Etroitement liée à la fonction récréative individuelle, la fonction sociale des parcs et jardins découle des rencontres qu'ils rendent possibles, et des mélanges entre générations et classes sociales qu'ils favorisent. La fonction écologique réside dans le réservoir de biodiversité que constituent les espaces verts, et leur contribution au maintien des espaces naturels bouleversés par l'urbanisation. La fonction économique, enfin, repose d'une part sur les emplois et les commandes publiques générés par l'aménagement et l'entretien des espaces verts¹, et d'autre part sur les activités marchandes et autres concessions associées à ces lieux.

De nombreuses études épidémiologiques ont démontré les bienfaits prodigués par la fréquentation, à tous les âges de la vie, des espaces verts: amélioration de l'attention chez les enfants, diminution du stress et amélioration de la forme physique chez les adultes, augmentation de l'espérance de vie chez les personnes âgées... Par ailleurs, plusieurs enquêtes² montrent que les Français plébiscitent la présence d'espaces verts dans leur environnement, et que l'amélioration et le développement des surfaces de parcs et jardins est pour les urbains une priorité pour l'action publique municipale. Ainsi, l'étude de l'offre en espaces verts dans la ville d'Avignon et la réflexion autour des perspectives de leur évolution doit elle faire l'objet d'un débat public.

¹ Selon l'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP) les commandes publiques ont constitué en 2011 en France 1.5 milliards d'euros de chiffre d'affaire, auxquels doivent s'ajouter les productions de biens et de services procurés par les aménageurs publics eux même.

² Voir par exemple: <http://www.entreprisesdupaysage.org/espace-presse/dossiers-de-presse-une/72-100215-dp-une-ipsos-le-jardin-un-bien-social-a-partager>

Constats sur l'offre en espaces verts à Avignon

Il n'existe pas de critère univoque pour décrire l'offre en espaces verts des villes françaises. Cependant depuis une circulaire ministérielle de 1973, la variable la plus utilisée en France pour définir la disponibilité quantitative est la surface d'espaces verts d'une commune rapportée au nombre d'habitants (SEVH dans la suite du texte). Cependant le choix des espaces naturels compris dans la SEVH peut faire débat, notamment la comptabilisation des forêts non aménagées, et des jardins privés³. Le plus souvent, la SEVH comprend les parcs, jardins et promenades, les forêts aménagées, et les terrains de plein air aménagés. C'est le critère pris en compte dans le référentiel CORINE Land Cover, retenu par le ministère de l'écologie dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement⁴.

L'administration municipale d'Avignon communique de manière équivoque - sinon erronée - sur 200ha d'espaces verts sur le territoire de la commune⁵. En fait, le PLU de la ville d'Avignon fait état de 58 ha d'espaces verts au sens du Corine Land Cover. Pour arriver à la surface de 200 ha mentionnée, il faut compter selon le PLU les surfaces de forêts non aménagées (60 ha, essentiellement sur la Barthelasse et les bords de la Durance), et les 90 ha de "milieux à végétation arbustive ou herbacée" qui constituent des espaces non construits qui n'ont aucune vocation à être utilisés par le public⁶ - par exemple, le terrain occupé par l'aéroport. Au sens strict, les 25 parcs, jardins et promenades de la ville d'Avignon couvrent une surface de 26 ha. Il faut ajouter à ceux-ci les 12 ha du cimetière Saint Véran, les 12 ha de l'espace sportif de la Souvine, et les quelques 10 ha constitués des autres espaces sportifs et des campings pour aboutir aux 58 ha recensés dans le PLU. Ces 58 ha, divisés par la population légale d'Avignon en 2010 (91600 habitants), donnent une SEVH de 6.3 m² par habitant. Ce chiffre est de moitié inférieur aux recommandations usuelles de disponibilité d'espaces, fixées notamment par l'OMS à 12 m² par habitant. En comparaison avec les autres communes françaises de taille équivalente ou supérieure, le graphique ci-dessous indique que la commune d'Avignon apparaît très mal pourvue en espaces verts. Paradoxalement, une grande partie du territoire Avignonnais est constitué de terres agricoles, cultures permanentes et prairies, et seulement 40% des surfaces de la commune sont consacrées au bâti et aux zones d'activités. Mais ces surfaces, privées, ne constituent pas des zones accessibles au public. Les orientations du PLU en matière de maintien des surfaces agricoles de la commune permettent à celle-ci de s'inscrire dans les objectifs de "trame verte et bleue" fixés par le Grenelle de l'Environnement, avec un maintien des continuums écologiques sur une bonne partie du territoire, même si des zones de rupture, notamment le long de la nationale 7, sont à déplorer. Aussi la faiblesse des surfaces d'espaces verts de la ville - au sens défini ci-dessus - ne pose-t-elle pas tant un problème écologique qu'un problème d'accès des populations à des aires de promenade, de repos et de rencontre au sein de la ville.

³ Voir "La qualité de la vie dans les villes françaises", C. Tobelem-Zanin, publications de l'université de Rouen.

⁴ <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/li/1825/1097/occupation-sols-corine-land-cover.html>

⁵ <http://www.avignon.fr/fr/pratique/proprete/jardin.php> et Avignon actualités de juillet 2010 où il est indiqué que "dans une ville de remparts et de pierres, l'espace vert est une denrée rare. A Avignon, elle n'est pas si rare que ça puisqu'elle représente 200 hectares, répartis entre parcs et jardins".

⁶ Il se peut également que soient comptabilisés les jardins privés, nombreux sur Avignon

En termes de maillage, les parcs et jardins sont répartis sur l'ensemble du territoire dans sa partie urbaine, et offrent des lieux de convivialité quotidiens pour les riverains, notamment les personnes âgées et les personnes ne disposant pas de moyen de déplacement. Cependant la surface médiane de ces espaces verts, d'environ 5000 m², est faible. D'une manière générale, seuls les espaces verts de grande superficie et bénéficiant d'aménagements significatifs sont susceptibles d'attirer un public non riverain. Et même dans ce cas, la zone d'influence ne dépasse pas les 1 à 2 km. Or à Avignon, les espaces verts de grande dimension susceptibles d'attirer les non riverains sont au nombre de trois: le jardin des Doms (29000 m²), le parc Chico Mendès (60000 m²), et le parc du Clos de la Murette (46000 m²). A ces trois parcs, il faut ajouter la promenade du chemin de halage, de faible superficie (5000 m²), mais qui se distingue par son intérêt patrimonial. Ainsi, une majeure partie des habitants de la ville ne se trouve pas dans la zone d'influence d'un de ces espaces d'attrait significatif. Et il n'y a pas, à Avignon, un grand espace symbolique de la ville où peut se rencontrer sa population.

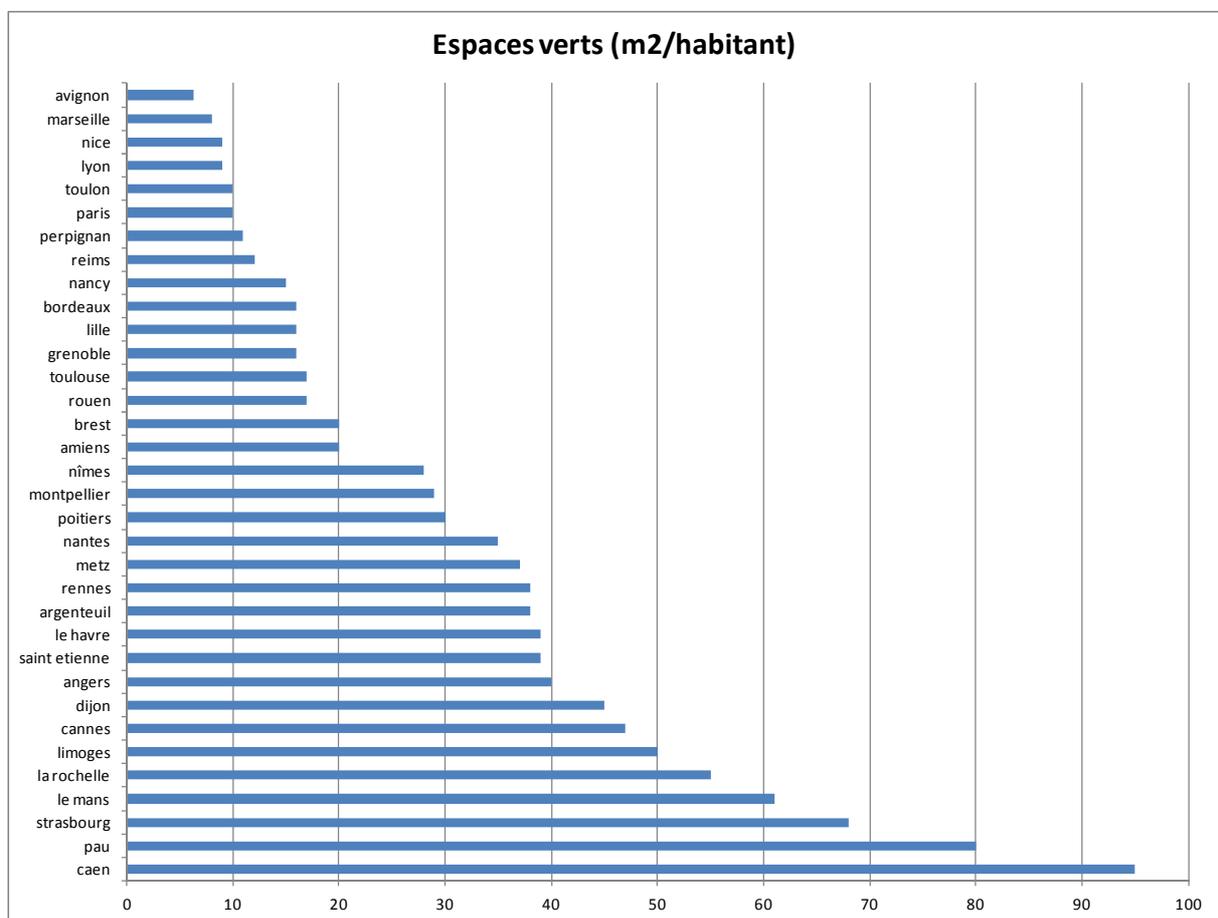


Fig. 1: Surface d'espaces verts par habitant dans les principales communes françaises (sources multiples, traitement Terra Nova).

En outre, de l'aveu même de l'équipe municipale en place, l'attention accordée aux parcs et promenades fait l'objet d'une distinction en fonction de leur position sur le territoire: "on n'entretient pas le Rocher des Doms de la même manière qu'un espace vert situé le long de la Rocade. A la manière d'un Le Nôtre, jardinier du château de Versailles, plus on est proche du château et plus les jardins doivent être structurés, plus on s'en éloigne et plus les espaces naturels

reviennent⁷". S'il est entendu que les jardins du roi faisaient l'objet d'un aménagement centripète, dans un continuum entre les espaces naturels non anthropisés plus éloignés et les abords des palais très aménagés, la comparaison avec la gestion des espaces verts disséminés de la ville est douteuse. Une telle démarche revient à accentuer par l'action politique les inégalités territoriales communales. Et de fait, l'attention portée au jardin des Doms est constante, et le chemin de halage et le square Agricul Perdiguier ont fait l'objet d'aménagements récents. Extra-muros, seul le parc Chico Mendès, qui dispose d'allées arborées de qualité, de canaux aménagés, d'un parcours sportif, d'aires de jeux nombreuses, de terrains de boule, ainsi qu'un "cani-park", a une attractivité particulière. Les autres espaces verts de dimension significative, les parcs du Clos de la Murette et de la Croix de Noves sont pauvrement équipés, et relativement peu fréquentés. Plusieurs autres petits espaces verts urbains, tels le jardin de l'abbaye de Saint Ruf (fig. 2), sont assez peu entretenus.



Fig. 2: Le jardin de l'abbaye de Saint Ruf, un dimanche après midi.

Au delà des parcs et jardins, la commune porte une attention particulière à ses massifs et espaces végétalisés, avec une volonté affichée de multiplier la présence de plantes à fleurs. Les abords de la ville, par ses grandes voies de circulation, sont en revanche assez négligés d'un point de vue paysager, et pourraient être améliorés. De nombreuses espèces d'arbres sont présentes sur le territoire communal, mais les alignements d'arbres sont en nombre limité, et essentiellement localisés le long des canaux, et dans la partie est de la ville. Ceux de la nationale 7 sont peu valorisés.

⁷ Avignon actualités, Juillet 2010

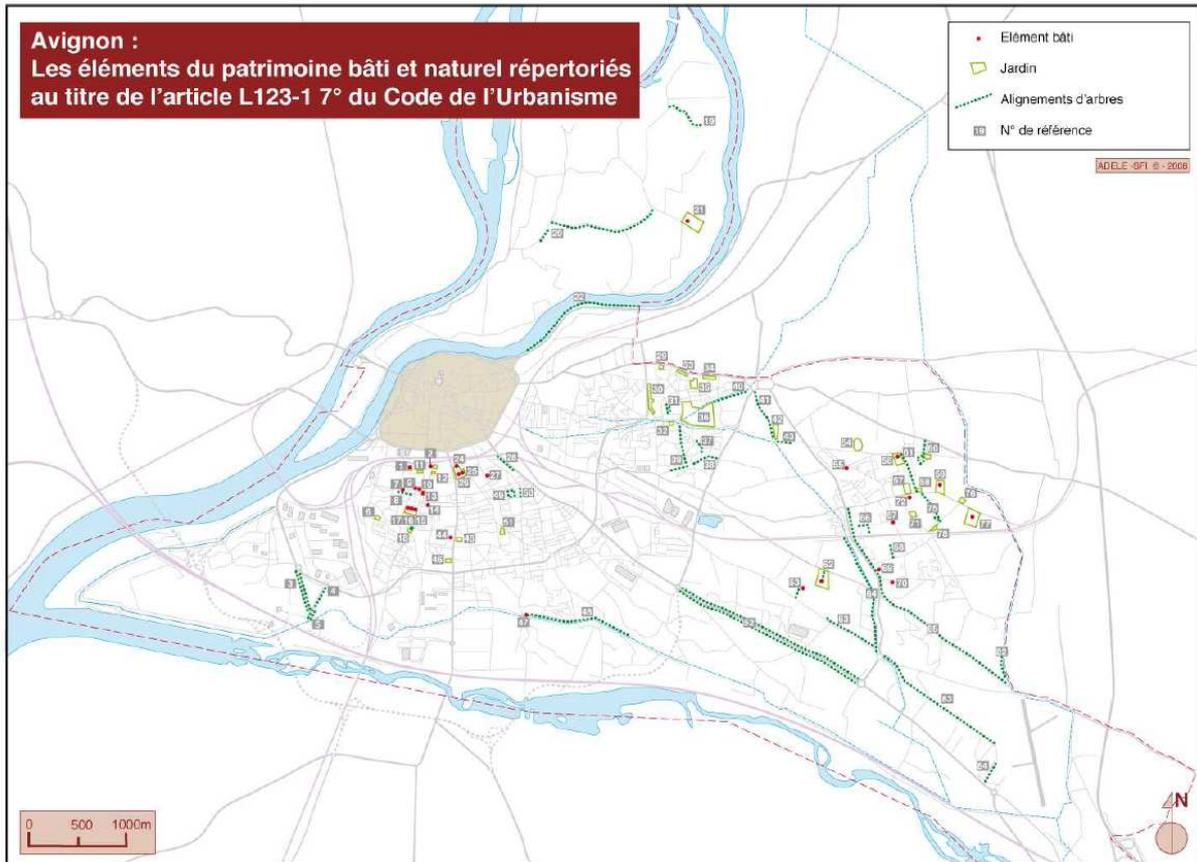


Fig. 3: Alignements d'arbres et éléments du patrimoine répertoriés (source: PLU de la ville d'Avignon)

Du point de vue des activités centrées sur le patrimoine naturel, des initiatives ont été lancées ces dernières années, notamment autour du Rhône, avec les mille pagaies proposées par "Jeune canoé kayak Avignonnais" et la mairie d'Avignon, et la manifestation radeaux-folies organisée par la jeune chambre économique. Des concessions sont accordées pour quelques activités commerciales dans le jardin des Doms (buvette, voitures à pédales), mais dans l'ensemble l'activité économique autour des espaces verts et naturels est anecdotique. Dans la zone d'Agroparc, il faut souligner la création du musée Epicurium autour des fruits et légumes, et les multiples activités proposées par la structure: activités pédagogiques pour les scolaires et les familles, cours de cuisine proposés par des restaurateurs, conférences scientifiques sur les thématiques portées par le musée, etc...

La géographie de la ville et la structuration du bâti offre peu d'opportunités de développement des surfaces d'espaces verts à l'intérieur de la zone circonscrite par la rocade. En revanche, des aménagements qualitatifs des structures existantes sont possibles. Pour donner à Avignon une autre dimension en termes d'offre en espaces verts, il faudrait se tourner vers les zones périphériques de la ville, en premier lieu la confluence.

Propositions pour le développement des espaces verts et la valorisation du patrimoine naturel à Avignon.

1. Au lieu d'un hôtel de luxe et un golf, un nouvel espace de promenade et de loisirs pour tous à la confluence

La pointe de courtine et la zone de la confluence constituent une zone d'une richesse écologique inestimable, du fait des écosystèmes constitués par les deux grands cours d'eau qui ceignent la ville, et qui abritent une faune (oiseaux, poissons, mammifères, chauves-souris, insectes...) et une flore constituées d'espèces de grand intérêt patrimonial. Les bords de la Durance font l'objet d'une protection particulière, au niveau français et communautaire. Le PLU récemment adopté a classé la pointe de courtine en espace naturel, ayant pour vocation l'aménagement d'espaces verts, pour des activités de sport et de loisirs. Les travaux de renforcement des digues, initiés en 2008, permettent d'envisager l'aménagement du site. L'enjeu est considérable, puisque la surface concernée totalise 117 ha. Depuis plusieurs années, il est question d'aménager, autour du Château de Courtine, un espace d'environ 70 ha, destiné au tourisme de luxe, avec une résidence hôtelière, un practice de golf, et un port flottant. Un tel projet va à l'encontre de l'intérêt commun, et le souhait d'une bonne partie de la population avignonnaise de voir renaître les activités en lien avec la rivière qui s'y développaient il y a quelques décennies. A l'inverse, la création d'un jardin public de grande superficie et la valorisation du patrimoine naturel pourrait permettre aux habitants de disposer d'un espace vert de prestige, et d'un lieu de socialisation au bénéfice de tous qui manque cruellement à la ville. La mise en service d'un tronçon de la LEO, et l'ouverture prochaine de la ligne sncf entre la gare centre et la gare TGV est un premier pas vers un accès facilité à la zone de courtine. Néanmoins, la zone reste actuellement enclavée faute de transports publics, et le projet actuel de tramway de TCSP ne prévoit pas une desserte du secteur.

- Avignon plage, activités nautiques

En bordure de Durance, des activités saisonnières pourraient être développées, autour de la rivière et des sports nautiques. Un pôle d'activité avec des jeux pour enfants, des bars-restaurants saisonniers, des aires de repos, des activités culturelles pourrait être développé pour former un nouveau lieu de loisir dans la ville: "Avignon Plage", à l'image du "Paris Plage" développé sur le bord de la Seine.

Il faut également souligner que l'ensemble de ces activités seraient génératrices d'emplois, qui pour la plupart ne nécessiteraient aucune qualification spécifique, soit la catégorie la plus recherchée sur notre agglomération.

- Valorisation du patrimoine naturel et des écosystèmes fluviaux

Alors que la commune d'Avignon dispose d'une faune et d'une flore exceptionnelle, rien n'est fait actuellement pour que les habitants prennent conscience de ce patrimoine, pour mieux le protéger et le valoriser. A côté des espaces de détente et de loisir, la pointe de courtine pourrait disposer d'un musée dédié aux écosystèmes fluviaux.

2. Le redressement qualitatif des grands espaces verts extra-muros

L'amélioration de l'attractivité des parcs et jardins extra-muros repose sur leur aménagement et le développement d'activités de loisir, de sport et de détente. Des animations ponctuelles, des concessions pour des activités ludiques, l'organisation d'événements festifs contribueraient à développer le potentiel économique des espaces verts de la ville.

- Chico Mendès. Le plus fréquenté des parcs extra-muros bénéficie, on l'a signalé, d'un certain nombre d'aménagements. De nombreuses familles viennent s'y détendre, les boulistes profitent des structures installées, et les allées accueillent de nombreux joggers. Cependant, le parcours sportif, qui n'a pas fait l'objet de restauration récente, s'abîme et est sous-utilisé. Les grandes surfaces herbacées pourraient permettre d'autres activités sportives, via l'installation d'un terrain multisport (basket, handball) ou de mini-foot. Trois aires de jeux pour enfants sont disponibles, mais toutes trois sont équipées de structures classiques, à destination d'une tranche d'âge limitée. La diversification des aires de jeux, et l'installation d'un espace destiné aux plus grands (7-12 ans), améliorerait significativement l'attractivité du site. L'espace est assez vaste pour accueillir des structures ludiques, de type manège. Enfin, comme pour les jardins intra-muros, l'installation d'une buvette en son sein contribuerait à la convivialité. Annuellement, au mois de juin, la fête du quartier est y est organisée, rassemblant de nombreuses associations, et proposant des activités variées. Cependant, le reste de l'année, en dehors de quelques animations ponctuelles à la salle du moulin, peu d'activités sont proposées. L'augmentation de la fréquence de ces animations pourrait contribuer significativement au développement du parc. L'amélioration qualitative du site, l'installation d'infrastructures et le développement d'animations, nécessitent probablement une meilleure sécurisation du lieu (installation de clôtures et fermeture nocturne).

- Clos de la Murette et écoquartier Joly Jean. Dans sa forme actuelle, le projet d'écoquartier prévoit de construire environ 1.000 nouveaux logements et quelques commerces sur les 30ha constructibles de la ZAC, et d'organiser l'architecture de ses constructions autour d'une transversale verte parcourant d'est en ouest le projet. Malgré la volonté d'un grand nombre d'habitants de donner une ambition et un souffle durable à ce projet, celui-ci demeure essentiellement une opération immobilière permettant la valorisation au meilleur prix de terrains acquis par Citadis à moindre coût. Il manque un équipement public utile à la fois aux quartiers périphériques mais aussi au-delà à toute la commune qui en soit le symbole.



Fig. 4: délimitation du futur écoquartier Joly Jean.

Il manque aussi une véritable ambition architecturale qui soit à la fois conforme à l'esthétique des constructions provençales tout en ne se limitant pas aux obligations environnementales de la RT2012. Il manque enfin à ce projet les éléments qui lui permettront de devenir une connexion urbaine apaisée entre les populations et la circulation de la rocade et celles de la ceinture verte, tout en faisant le lien entre les différents ensembles pavillonnaires qui l'entourent.

Le parc du Clos de la Murette a été classé en zone N (naturelle) dans le PLU: l'espace est donc maintenu dans sa vocation de parc urbain. Il est au cœur du futur écoquartier, et de la transversale verte qui le traversera. Cette transversale permettra d'augmenter de manière significative la surface d'espace vert du quartier, destiné à devenir l'un des poumons vert de la ville. Le parc est actuellement structuré par des grandes surfaces enherbées ayant vocation de terrain de sport (voir photo ci-dessous). Une plus grande attractivité du Clos de la Murette passe probablement par une amélioration de sa qualité paysagère, son emboisement, la diversification végétale et la mise en place de chemins de promenade, en accord avec l'aménagement de la transversale.



Fig. 5: Vue aérienne du parc du Clos de la Murette.

- Parc de la croix de Noves. Ce parc se distingue par la présence d'un lac artificiel occupant l'essentiel de la surface disponible, accueillant plusieurs espèces d'animaux lacustres (canards, cygnes, oies). Caché derrière le centre commercial Cap Sud, il est actuellement très peu fréquenté, et méconnu d'une bonne partie de la population. Son développement passe en conséquence par la valorisation de ce lac, son aménagement, et la mise en place d'activités ludiques autour de l'eau (barques, pédalos, modélisme, aménagement de plages, etc...).

3. Des jardins partagés sur le territoire communal

Très récemment, la commune a mis à disposition de l'association Semailles une surface de 7000m², au sud de la ville dans la zone verte, destinée à des jardins partagés et familiaux. Cette décision est un pas timide vers le développement de jardins destinés à une agriculture urbaine à vocation sociale et pédagogique. Elle est loin de combler le retard pris par Avignon dans cette démarche, entreprise depuis déjà longtemps par de très nombreuses communes françaises. Il conviendra donc dans le futur de multiplier ces initiatives. Des jardins partagés sont prévus dans la future transversale verte de l'écoquartier. D'autres pourraient voir le jour dans de nombreux lieux de la commune, en priorité dans les petits espaces verts disséminés sur son territoire. Il y a là une façon de redonner une attractivité à ces petits jardins, dont certains ne font l'objet que d'un entretien modéré, faute de moyens. La diversification végétale obtenue dans ces espaces par la mise en place des cultures maraichères, fruitières, et horticoles améliore la qualité paysagère des sites. Dans les zones les plus dégradées de la commune, où règne le "tout-béton", les offices HLM pourraient, en communion avec la ville, développer des espaces de jardins, et les confier en auto-gestion à des associations d'habitants. De telles expériences ont été menées avec succès dans de nombreuses villes françaises, notamment en Ile de France.

4. De nouvelles activités autour du patrimoine naturel

De nombreux citoyens Avignonnais regrettent le faible nombre d'activités et de distractions offertes à Avignon. Au delà de la création et de la valorisation des espaces verts évoquées ci-dessus, quelques autres propositions peuvent être avancées pour "faire bouger" la ville.

- Une vraie promenade autour des remparts. Les remparts d'Avignon forment une barrière physique mais aussi symbolique entre un intra-muros recevant toutes les attentions, et un extra muros assez souvent délaissé. Aménager une promenade qui entrelacerait les remparts, permettant de passer de part et d'autre de ceux-ci en empruntant sur le parcours, quand cela est possible, les escaliers, plateformes et chemins de ronde qui les constituent, serait un excellent moyen d'offrir d'autres points de vue sur la ville. Cette promenade pourrait également être mise en valeur en bénéficiant d'une mise en lumière. Celle-ci pourrait être organisée de manière permanente sur certains secteurs mais aussi se décliner de manière temporaire et événementielle tout comme la ville vient de le réussir sur le Palais des Papes avec « les luminescences ». Ces illuminations peuvent également être le cadre de festivités plus larges comme « histoire d'Oc » à Foix.

Extra-Muros, d'autres chemins piétonniers pourraient être aménagés, notamment le long des canaux, et le long de la Grande Chaussée.

- Les "Anisades". Jules Pernod, soucieux de continuer son commerce de vente de spiritueux, malgré la loi de 1915 qui interdisait l'absinthe, décida de produire une boisson à base d'Anis et lança en 1918 « L'anis Pernod » qui allait plus tard devenir le pastis. D'abord installé dans ses locaux de la rue des teinturiers, il déménagea ensuite face au succès son usine sur Montfavet. Le pastis est donc indubitablement une création purement avignonnaise. Le centenaire de cet événement se profilant, il pourrait être opportun d'imaginer une fête annuelle à l'image de celle de la véraison à Châteauneuf du Pape qui drainerait un flot touristique important sur la ville. Plusieurs actions pourraient être mises en place: la création d'une confrérie de l'anis, l'organisation d'une fête en

costumes d'époque, des animations sur les places (comme la coloration en jaune "pastis" des eaux de certaines fontaines, des banquets populaires, des animations musicales...).

- Activités au bord du Rhône. Avignon est probablement une des rares grandes villes fluviales de France qui ne valorise pas ses berges au delà d'aménagements piétonniers, en proposant d'héberger sur des péniches des lieux de vie et de loisirs (Cafés, restaurants, salles de réception, commerces, etc...). L'activité de tourisme fluvial s'est accélérée ces dernières années, mais elle reste relativement limitée au regard du potentiel qu'offre le bras mort Rhône, et destinée principalement aux non résidents de la commune.

Nous venons de voir que la ville possède de nombreuses places et de nombreux sites en intra, comme en extra, de même qu'une rivière et un fleuve, tous sous-employés. Au-delà des pistes que nous venons d'évoquer, certaines actions pourraient également voir le jour dans le secteur du commerce.

Le principe de la réforme serait la l'utilisation de ces espaces et de ces abords, sur le modèle des marchés, ou plus précisément sur l'exemple du marché de Noël , généralisé sur toute l'année. Ces locations pourraient être également pensées de manière thématique (les vigneronns d'un même village, divers jeux pour enfants, etc...)

L'avantage de cette proposition est qu'elle coûte peu à la ville, en ramenant des rentrées financières régulières. L'autre point positif est de permettre au commerce de lutter contre un grand fléau local : l'ennui. Subsidiatement, il nous faut aussi penser ce commerce itinérant et précaire au travers d'une présence nocturne. Comme beaucoup de marchés autour de la Méditerranée, cela permet d'animer de grandes places après le coucher du soleil. Ceci ne serait pas sans impact sur l'insécurité de certains de nos quartiers.